



**INTER
PRO35**

**Le SYNDICALISME
INDÉPENDANT**

**RÉSISTER
REVENDIQUER
RECONQUÉRIR**

BULLETIN MENSUEL D'INFORMATION DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE L'UNION DÉPARTEMENTALE

**AVRIL 2024
N°261
Au sommaire**



Tenir bon, tenir tête !

- ÉDITORIAL (P1)
- INFO (P2)
- L'UD EN ACTION (P3)
- INFO (P4)
- 1^{ER} MAI (P5)
- NOS SYNDICATS (P6)
- NOTRE UD (P7)
- INFO UD, CALENDRIER DES STAGES, UL ET AFOC, CLIN D'ŒIL DU PATÔCHE (P8)

"Tenter, braver, persister, perséverer, être fidèle à soi-même, prendre corps à corps le destin, étonner la catastrophe par le peu de peur qu'elle nous fait."

... extrait des Misérables

Victor HUGO
(1802-1885)

poète engagé
dramaturge,
écrivain,
romancier.



Nous vivons dans un monde formidable !

Les puissants de ce monde nous amènent à la guerre et à ses abominations et voudraient nous voir en plus marcher au pas.

Carlos Tavares, PDG de Stellantis empêche des dizaines de millions d'euros de rémunération et le gouvernement Attal, lui, fait les poches des privés d'emploi, des retraités, des travailleurs.

Il n'est pas de semaine sans que la bande à Macron n'annonce de nouveaux coups durs pour « ceux qui ne sont rien » concernant l'assurance chômage, les services publics et les statuts, les conventions collectives, la formation professionnelle.

Et bien évidemment il s'agit pour ces gens-là de faire taire la colère sociale à coup d'intimidation, de fichage, de répression ou de remise en cause du droit de grève.

Ponctuellement ils utilisent aussi les diversions de toute nature, sportives notamment.

Qu'on ne compte pas sur nous pour mettre sous le tapis les revendications pendant les jeux olympiques. Les capitalistes arrêteront-ils d'exploiter la terre et les humains pendant cette période ?

Face aux fossoyeurs des jours heureux, aux propagateurs de guerre, de haine, d'obscurantisme et de division, il nous appartient de tenir bon, de tenir tête.

En l'absence de toute perspective nationale digne de ce nom, c'est à nous de construire la riposte interprofessionnelle pour imposer le Pain, la Paix et la Liberté.

C'est ce que nous ferons le 1^{er} mai prochain en toute lucidité avec toutes celles et tous ceux qui entendent continuer de résister, revendiquer pour reconquérir demain.

Vive la vie, vive la pensée libre, vive la sociale !

Vive la CGT Force-Ouvrière !

22 AVRIL 2024

Fabrice LERESTIF
Secrétaire Général

L'OIT : des normes essentielles aux droits des travailleurs.



En 1946, l'OIT devient la première institution spécialisée des Nations unies. À gauche, Edward Phelan, son directeur général, à droite, Trygve Lie, le secrétaire général des Nations unies. Image OIT.

Créée en 1919 par le traité de paix de Versailles à l'issue de la Première Guerre mondiale, l'Organisation Internationale du Travail (OIT) tient toujours un rôle essentiel, permettant de faire avancer la condition des travailleurs dans le monde. Le préambule de la Constitution de l'OIT affirme *"qu'une paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale"*. Un objectif toujours actuel. En juin 2023, lors de la 111e Conférence internationale du travail – sorte de parlement de l'organisation –, Gilbert F. Houngbo, le directeur général de l'OIT, a appelé ainsi *"à appuyer davantage sur l'accélérateur de la justice sociale"* face aux inégalités du travail qui s'accroissent, et alors que *"214 millions de travailleurs gagnent moins du seuil de pauvreté"*. Agence de l'ONU, l'Organisation des Nations unies, l'OIT, qui compte aujourd'hui 187 États membres, a une formation tripartite : gouvernements, syndicats (dont bien sûr FO) et employeurs y sont représentés pour élaborer un cadre de droits pour les travailleurs et lutter contre leur exploitation. Au sein de la Conférence internationale du travail, qui se réunit une fois par an en juin à Genève, les délégations tripartites des États sont chargées de bâtir des normes internationales du travail, via l'adoption de conventions et de recommandations (des principes directeurs). Les conventions ont rang de traités internationaux, ouverts à la ratification des États membres. Ratifier une convention n'a rien d'anodin car elle entraîne l'obligation juridique, donc la contrainte, pour les pays, d'en appliquer les dispositions. En un siècle, l'OIT a adopté près de deux cents normes internationales, sur des thèmes allant de la journée de huit heures à l'égalité salariale entre femmes et hommes. La France a ratifié 129 conventions, dont la dernière en 2019 sur l'interdiction de la violence et du harcèlement au travail. L'OIT est également à l'origine de conventions fondamentales s'appliquant à tous les États membres, comme l'abolition du travail des enfants ou la liberté syndicale.

Un rôle de constructeur, de vigie, de contrôleur...

L'OIT, qui rédige par ailleurs des rapports et propose des informations statistiques, dispose d'une commission de l'application des normes, chaque État membre devant présenter un rapport annuel sur l'application nationale des conventions signées. Le conseil d'administration du bureau de l'OIT peut en outre diligenter des enquêtes qui font grand bruit. L'organisation a ainsi créé quatorze commissions d'enquête concernant des allégations de non-respect grave des conventions. À plusieurs reprises, dont en 2022, l'OIT a ainsi alerté sur le cas du Myanmar, l'appelant urgemment à cesser sa répression sanglante des syndicats et le recours au travail forcé. L'organisation peut aussi être saisie par les syndicats. En 2011, à la suite d'une saisine de FO, l'OIT a ainsi épinglé la France sur le travail du dimanche dans les enseignes de bricolage. Elle estimait que l'augmentation des dérogations au repos hebdomadaire obéissait à des *"préoccupations économiques"*, sans prendre en compte *"l'impact"* social pour les salariés.

À la violence sociale, opposons la **Force** syndicale

ANPIHM, FO aux côtés des salariés et résidents

Jeudi 4 avril, ce sont plus de 400 manifestants (salariés et résidents) qui se sont rassemblés à Rennes devant le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine avant de manifester jusqu'à la préfecture.

C'est pour le moins inédit et à la hauteur des menaces qui pèsent sur l'Association Nationale pour l'Insertion des Handicapés Moteurs (ANPIHM).
(voir article SDASFO page 6)

En Ille-et-Vilaine ce sont les foyers de vie "Les Gantelles" à Rennes et celui dit "Les Fougères" à la Chapelle-des-Fougeretz qui sont concernés par un risque de non financement par le Conseil Départemental et d'absorption par une grosse structure avec tout ce que cela implique en terme de perte de qualité de vie pour les résidents et de dégradation des conditions de travail pour les salariés.

FO Ille-et-Vilaine était dans la manifestation et apporte son soutien total à son Syndicat Départemental d'Action Sociale, à sa section syndicale de l'association et plus largement à tous les salariés et résidents qui résistent pour ne pas être broyés par la machine budgétaire qui ne tient pas compte de l'humain alors même que le pouvoir fait soit disant du handicap une priorité nationale.



TPE et chambres d'agriculture : FO déjà dans les préparatifs de ces deux élections



Du 25 novembre au 9 décembre 2024, les salariés des Très Petites Entreprises (moins de 11 salariés) éliront leurs représentants pour quatre ans. Cinq millions de salariés travaillent dans ces TPE et sont donc concernés par ce scrutin. Pour les chambres d'agriculture, les élections auront lieu en janvier 2025.

Le SNFOLC 35 contre la réforme du « Choc des savoirs ».

22 établissements scolaires publics d'Ille-et-Vilaine sont mobilisés activement depuis plusieurs semaines contre les réformes en cours : collèges vides, occupations nocturnes, barrages filtrants, blocages, manifestations, journées de grève...

À Rennes les collèges :

Les Gayeulles, Clotilde Vautier, Échange, Les Chalais, Les Ormeaux, Cleunay, La Binquenais, Rosa Parks, Le Landry, Anne de Bretagne.

Les Lycées : Bréquigny et Joliot-Curie.

Dans le département les collèges :

Georges Brassens au Rheu, Fontenay à Chartres de Bretagne, Simone Veil à Crevin, Noël du Fail à Guichen, Marie Curie à Laillé, Amand Brionne à Saint Aubin d'Aubigné, Pierre Brossolette à Bruz, Jean Moulin à St Jacques de La lande, Bellevue à Redon, Martin Luther King à Liffré.

Lycée : Anita Conti à Bruz.

La bataille dans l'Éducation nationale est lancée pour défendre l'école de la République une et indivisible, contre le tri social et la ségrégation scolaire, qui seront les conséquences directes de la mise en place des groupes de niveau en 6ème et 5ème.

Cette réforme, c'est aussi la casse du statut, avec, dans les collèges, l'affectation de professeurs des écoles maternelles ou primaires, le recrutement de retraités et même de professeurs contractuels non diplômés. Des professeurs non diplômés... pour « relever le niveau des élèves » ?

Enfin, c'est la mainmise des patrons sur le système scolaire avec la création des classes prépa seconde, ou « comment orienter de manière prématurée, forcée et systématique les élèves en difficultés scolaires vers l'apprentissage »... Le MEDEF se prépare de la main d'œuvre pas chère, taillée sur mesure, au sortir du collège, dès 16 ans.

Le SNFOLC 35 refuse les décrets du 15 mars qui entérinent ces mesures. Nous appelons à la grève dans sa reconduction, comme cela a été voté dans les AG des personnels à Toulouse, Rouen, dans le Tarn et le Rhône. Seule une mobilisation nationale de grande ampleur nous permettra de faire céder le gouvernement.



Occupation du collège Les Chalais le 11 mars 2024

Manifestations 1^{er} mai

**Ni les actionnaires,
ni les réactionnaires**

FO
1er mai

pain

paix

liberté

RENNES 10H30
rue Jules Valles
quartier de Cleunay
(près centre commercial Leclerc)

ST MALO 10H30
place St Vincent

FOUGÈRES 10H30
place Aristide Briand



1^{ER} MAI



L'UD aux côtés de ses militantes et militants !

ÉLECTIONS

Action Sociale Forte progression de FO à l'ADAPEI 35

Des élections ont eu lieu fin mars à l'ADAPEI 35, grosse structure du secteur de l'action sociale. Avec 152 voix et plus de 19% de représentativité FO progresse de 6 points et passe devant Solidaires.

Bravo à Cyrille et à toute l'équipe FO

Employés et Cadres FO premier à l'URSSAF

Des élections régionales ont eu lieu à l'Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales.

FO devient la première organisation avec plus de 50 % des voix !

Bravo à toute l'équipe régionale



SDAS FO

Immense respect au courage et à la détermination du Comité de Défense des Résidents-Résidentes de l'ANPIHM Association Nationale pour l'Insertion des Personnes Handicapées, venu de la région parisienne pour soutenir leurs collègues de Rennes.

L'AG des Salariés en Résistance contre la décision du CD 35 de retirer l'agrément qui menacent les 2 Foyers de Vie : Les Gantelles et Les Fougères, les emplois, les conditions de travail des professionnels, l'accueil des personnes handicapées moteurs.



Rassemblement le 29 Mars devant l'Hôtel Départemental d'Ille-et-Vilaine



Rassemblement intersyndical ESC Simone Iff Mercredi 17 Avril 2024

Spécial impôts FO 2024



L'UD FO organise 3 permanences dans ses locaux pour aider les camarades qui auraient des difficultés ou questions concernant leur déclaration d'impôts :

- Mardi 23 avril (9H30 -12H30)
- Vendredi 3 mai (9H30 -12H30)
- Mardi 14 mai (9H30-12H30)

Appeler le matin Marie-France pour prendre RDV au 02 99 65 36 50

Le « Spécial Impôts 2024 n°3402 » du 25 mars 2024 numéro supplément de l'inFOMilitante est à la disposition de tous les syndicats à l'UD.

Une AG tournée vers l'avenir

Mardi 16 avril s'est tenue l'AG de l'Union Locale de Fougères sous la présidence de Fabrice Lerestif, SG de l'Union Départementale et en présence de Céline Cussac, SG adjointe de l'UD et qui assure des permanences juridiques à Fougères très appréciées.

Rapports d'activité et financier validés à l'unanimité et discussion sur les actions à mener pour développer encore l'implantation FO sur le secteur.

Les idées ne manquent pas et toute aide sera la bienvenue pour aider à les mettre en oeuvre.

À noter la réélection du bureau en place avec comme secrétaire général de l'UL, Richard Guérillon (Syndicat de Safran).

**UNION LOCALE VITRÉ**

Nous organisons un verre de l'amitié et de la camaraderie à l'Union Locale de Vitré pour relancer l'activité de l'Union Locale des Syndicats Force Ouvrière.

mardi 21 mai 2024 à partir de 16h30
UL FO - 45 rue de Paris - 35500 VITRÉ

Ce sera l'occasion de discuter d'éventuelles permanences de droit du travail, de formations syndicales etc.

N'hésitez pas à nous faire connaître qui sera présent-e.

Céline CUSSAC



CPRIA BRETAGNE
Commission Paritaire Régionale Interprofessionnelle de l'Artisanat

FO siège dans les commissions paritaires CPRIA, des structures régionales qui permettent d'améliorer la situation des salariés de l'artisanat.

Aux dernières élections TPE 2021 FO a obtenu 2 sièges avec 13,10 % des voix.

Pour FO, les CPRIA sont aussi l'opportunité d'approcher ces **4,5 millions de salariés des TPE, lesquelles représentent 20 % de l'emploi en France**, généralement sans représentants du personnel.

Les CPRIA ont vocation à examiner des questions telles que l'aide au dialogue social, l'accès à l'emploi, la connaissance et l'attractivité des métiers, les besoins de recrutement, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, les conditions de travail, la santé, l'hygiène et la sécurité au travail ou encore les œuvres sociales et culturelles. Elles contribuent ainsi à la promotion de l'emploi dans les entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité.

Témoignages du dialogue social dans l'artisanat en Bretagne :
« Syndicat Libre et Indépendant contre l'austérité gouvernementale et des financiers. Pour la défense des intérêts collectifs et individuels des salariés, quelle que soit l'entreprise. Force Ouvrière n'a d'autre ambition que de faire valoir les droits des salariés et les améliorer. »

COMMISSION HANDICAP

Permanences Handicap-Emploi
Accès aux droits des accompagnants
Sur rendez-vous tous les 3^{èmes} mercredis

STAGES CFMS 2024 à l'UD 35

RAPPEL, les inscriptions aux stages se font sur e-fo, pensez à anticiper vos demandes.

N'hésitez pas à contacter l'UD si souçi pour s'inscrire :
02.99.65.36.50 ou ud.fo35@wanadoo.fr



L'UD VOUS INFORME :

Dans la nuit du jeudi 18 au vendredi 19 avril, la porte d'entrée de l'UD a été fracassée.



Il fallait du matériel et de l'organisation ce qui écarte l'hypothèse de l'individu alcoolisé... Ceux qui pensent par ce type d'agissement nous intimider ou nous faire taire en seront pour leur frais.

Nous continuerons inlassablement à porter notre message "**Pain, Paix, Liberté**".

Merci pour tous les messages de solidarité.

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/bretagne/ille-et-vilaine/rennes/porte-brisee-au-local-de-fo-a-rennes-il-ne-faut-pas-dramatiser-mais-surtout-pas-banaliser-2958416.html>

CLIN D'OEIL DU PATOCHE

TENIR BON, TENIR TÊTE !



ABROGATION DES LOIS SCÉLÉRATES SUR LES RETRAITES

- ▶ Retour au droit à la retraite à 60 ans à taux plein.
- ▶ Blocage de tout allongement de la durée de cotisation et retour aux 37,5 annuités.
- ▶ Maintien du système solidaire de la répartition (contre le système par points) et retour au calcul sur les dix meilleures années dans le privé.
- ▶ Maintien du code des pensions et du calcul sur les six derniers mois dans le public.
- ▶ Revalorisation des pensions.

Pour FO, le dossier n'est pas clos, rien n'est réglé, FO ne lâchera pas !

Nos stages

STAGES CFMS 2024

DATES	INTITULÉ	DURÉE
Mardi 14 MAI	DÉFENSE D'UN SALARIÉ À UN ENTRETIEN DISCIPLINAIRE	1 jour
Du lundi 10 au vendredi 14 JUIN	DÉCOUVERTE	5 jours
Du lundi 23 au vendredi 27 SEPT.	DÉCOUVERTE	5 jours
Du mardi 29 au jeudi 31 OCTOBRE	CONNAÎTRE SES DROITS	3 jours
Du lundi 4 au vendredi 8 NOV.	SSCT	5 jours

ATTENTION ! la confédération demande une inscription par e-fo ... N'hésitez pas à nous contacter si souci pour s'inscrire.

SI LES DATES NE VOUS CONVIENNENT PAS, il est possible de s'inscrire à un stage identique DANS LES DÉPARTEMENTS 22, 29 OU 56.

NE PAS HÉSITER À NOUS CONTACTER : 02.99.65.36.50 ou ud.fo35@wanadoo.fr

Nos Unions Locales

RENNES

35, rue d'Échange 35000 RENNES
02.99.65.36.60

ulforennes@gmail.com
Tous les jours 9h-12h et 14h-17h

ST MALO

8, rue Ernest Renan 35400 SAINT MALO
09.66.96.37.97

ulfostmalo@wanadoo.fr
Mardi et vendredi 9h-12h et 14h-17h

FOUGÈRES

7, rue Charles Malard 35300 FOUGÈRES
02.99.99.00.49
ulfofougeres@orange.fr
Le mardi après-midi

VITRÉ

45, rue de Paris 35500 VITRÉ
02.99.74.42.80
ulfovitre@orange.fr

REDON

1, rue du Tribunal 35600 REDON
02.99.71.16.48
06.81.09.51.02
fo.redon@yahoo.fr

PERMANENCES

AFOC

35

Informier
Conseiller
Défendre
Représenter
Accompagner

L'AFOC 35

ASSURE SES PERMANENCES SUR RDV

CONTACTEZ-NOUS :
TÉL. : 02 99 65 36 66

POUR PLUS D'INFOS :



Pensez à vos timbres : commande, paiements et suivi sur eFO.

TIMBRES 2024 : 5,45 €
tresorerie.udfo35@orange.fr